

INTRODUCTION

CAP Vol à Voile ou Centre d'Apprentissage et de Perfectionnement en Vol à Voile est formé de la fusion de l'Aéro-Club Royal de la Meuse et du Royal Club National d'Aviation.

Basé sur le site de l'aérodrome de Namur à Suarlée, le centre propose une gamme d'activités vélivoles allant de l'apprentissage jusqu'aux premiers pas en compétition

Ce document montre les différentes possibilités de voler au Cap. Vol à Voile.

Voler ?

Voler est le rêve de l'homme depuis la nuit des temps et peut-être le vôtre en particulier.

Ce rêve, Cap. Vol à Voile peut le réaliser grâce aux:

- Vols d'initiation (individuels ou pour groupes)
- Packages 'Découverte du vol à voile'
- Journées d'initiation comprenant cours théorique et vol d'initiation

Apprendre à piloter ?

Aucun problème, le centre assure la formation de A à Z. Tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique, en Français comme en Anglais.

La pratique:

- L'écologie se fait tous les week-end et jours fériés toute l'année grâce à notre motoplaneur. Les planeurs volent de mi mars à mi novembre
- L'écologie peut se faire en stages d'été
- L'écologie peut se faire en semaine sur rendez-vous (contact: Philippe Roose)

La théorie:

- Des cours sont organisés durant la période d'hiver (de décembre à mars)
- Séances de cours de 3 heures :
 - Préparation à l'examen théorique de pilote de planeur (après quelques heures solo)
 - Acquisition de plus amples connaissances en Météorologie, Réglementation Aérienne, Vol sur la campagne, Structure des machines, Variométrie, Phraséologie radio,

Plus besoin d'écologie ?

Cap. Vol à Voile possède un parc de planeurs étendu allant de la machine de début au planeur de haute performance. Nos Ka7, Ka8, Ka6, Astir, Libelle, Jantar, Marianne, IS28 et motoplaneur Super Falke vous tendent les plumes.

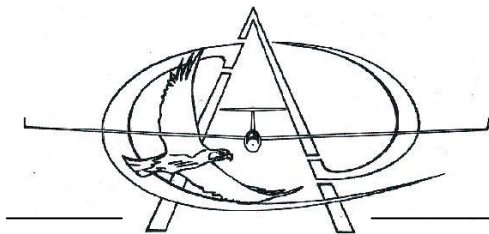
Pout y avoir accès, c'est très simple. Il suffit de:

- Se faire membre de Cap. Vol à Voile
- passer la visite médicale Vol à Voile auprès d'un médecin agréé
- avoir effectué un check avec moniteur ou quelques vols de remise à niveau

La paperasse...

Le club s'en occupe...

Vous passez la visite médicale, vous remplissez le document d'inscription et le document de demande de licence et nous nous chargeons du reste.



LA DECOUVERTE DU VOL A VOILE

Besoin de découvrir un sport hors du commun ou passionné d'aviation ? CAP. Vol à Voile est là pour répondre à vos besoins. Nous vous proposons différentes activités afin de vous faire découvrir le vol en planeur:

- Le Vol d'initiation ('stand alone' ou pour groupes)
- Les journées d'initiation
- Les packages 'Découverte du Vol à Voile'

Vols d'initiation individuels

Pas besoin de formalité autre que de venir à l'aérodrome de Temploux et demander à n'importe quel membre de CAP. Vol à Voile de vous préparer un Vol d'initiation.

Ce vol se fera en compagnie d'un instructeur ou d'un pilote confirmé.

Prix:

- 65 € en planeur
- 65 € en motoplaneur

Remarques importantes:

- CAP Vol à Voile est un club axé sur la formation. Il va de soi que les vols d'écologie restent prioritaires.
- **Votre avantage lors de l'inscription au club dans la saison courante : 90 unités de vol de crédit (ceci équivaut à 90 minutes de vol sur planeur d'écologie de base)**

Vols d'initiation pour groupes

Cette formule permet à tout groupe de 4 à 25 personnes de faire chacun un vol d'initiation simple.

Nous mettons à votre disposition des planeurs bi-place et des pilotes confirmés pour la durée des vols. Dès lors une réservation préalable est requise pour organiser votre séance de vol.

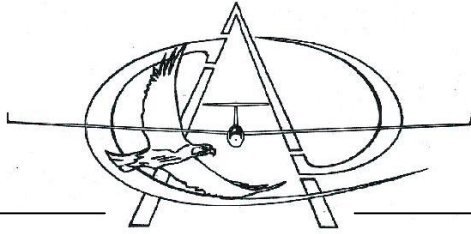
Prix: 75 € / vol

Les journées d'initiation

Celles-ci s'adressent à tout groupe de plus de 4 personnes. Dans ce cas, une réservation est requise car nous mettons à votre disposition planeurs bi-places et pilotes pour la journée entière.

Prix : 120 € par vol (planeur ou motoplaneur)

- Durée : une journée complète
- Programme : café de bienvenue, briefing de théorie, vidéo, explications en petits groupes autour de chaque planeur, sandwich lunch, vols, remise des diplômes
- Contact : Gérald Wiertz (info@volavoile.be)



**Les packages
'Découverte du Vol à
Voile'**

Si vous voulez vous faire une opinion plus approfondie de ce qu'est le vol à voile, nous avons mis au point deux formules 'Découverte du Vol à Voile' :

- Package été :
 - 4 vols en planeur : vol de base et perfectionnement
 - 1 vol en motoplaneur
 - exposés théoriques pilote de planeur donnés par un instructeur
 - comprend l'inscription aux cours théoriques en hiver
 - prix : 300 €

Avantage lors de l'inscription au club dans la saison courante : 75 Eur de réduction sur votre cotisation.

- Package hiver :
 - 2 vols en motoplaneur
 - comprend l'inscription aux cours théoriques en hiver
 - prix : 200 €

Votre avantage lors de l'inscription au club dans la saison courante : 90 unités de vol de crédit (ceci équivaut à 90 minutes de vol sur planeur d'écologie de base).

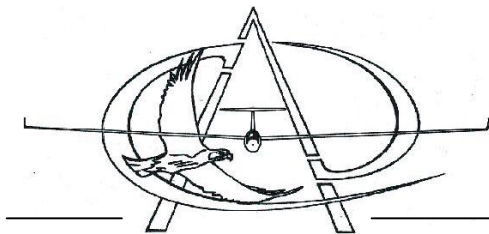
Contact : Gérald Wiertz – Philippe Roose (info@volavoile.be)

**Vouchers 'Vols' pour
packages**

Les packages sont gérés via des 'vouchers' qui vous sont octroyés par notre trésorier dès réception du paiement du package.

Vous devez les donner à votre instructeur pour effectuer votre vol.

Votre instructeur gardera le voucher.



L'ACTIVITE VOL A VOILE

Quand volons-nous ?

Nos activités vol à voile se déroulent toute l'année grâce au motoplaneur et de mi mars à mi novembre pour les planeurs, évidemment nous sommes toujours soumis aux aléas de la météo.

Nous volons :

- les week-ends (sans prendre rendez-vous)
- les jours fériés (sans prendre rendez-vous)
- en semaine sur rendez-vous : Philippe Roose (02 /767 61 78) organisera pour vous la séance de vol, pour autant que la météo et ses occupations s'y prêtent
- lors des stages

Le stage à Namur

Organisé de mi juillet à mi août, il est accessible à tout membre de CAP. Vol à Voile. Durant cette période nous volons tous les jours et deux instructeurs assurent l'écologie.

Pour s'y inscrire, pas de formalité spécifique, se faire membre est la condition nécessaire et suffisante (voir chapitre suivant de cette brochure d'information).

Le stage vol de plaine à l'étranger

Nous organisons également un stage de vol en plaine à l'étranger avec des machines de Cap Vol à Voile.

Contact : Jean-Louis Dormant (081 / 734 227 ,e-mail: jldor@tvcablenet.be)

Le stage vol de montagne dans les Alpes

Certains membres se rendent régulièrement dans les Alpes de Haute-Provence pour y faire du vol à voile (Sisteron ou Saint-Auban). Ils peuvent soit vous proposer une place dans leur voiture, soit vous conseiller dans le choix d'un stage ou d'un hébergement.

Contact : Jean-Louis Dormant (081 / 734 227 ,e-mail: jldor@tvcablenet.be)

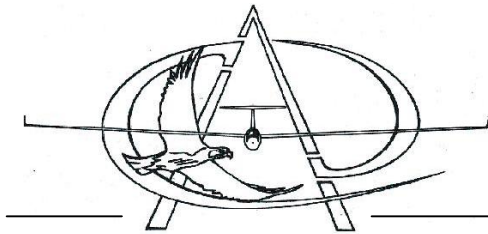
Premiers circuits sur la Campagne

Vous avez déjà votre brevet 'D' mais vous ne vous sentez pas encore l'âme d'un 'circuitier' ? Alors prenez contact avec Olivier Dupont ou Jean-Louis Dormant qui vous feront découvrir le vol sur la campagne.

Comment faire :

- Contacter Olivier: odupont@lambda-x.com
- Contacter Jean-Louis: jldor@tvcablenet.be
- Ne pas oublier de venir tôt le matin pour réserver un monoplace
- Ne pas oublier d'organiser votre 'dévachage' éventuel...
- Ne pas oublier de quoi valider votre circuit (barographe, logger ,...)

Le club est équipé de loggers pour enregistrer vos circuits. Un PC est mis à votre disposition pour définir vos circuits, extraire et analyser les données de votre vol.



SE FAIRE MEMBRE DE CAP VV

Voici la procédure à suivre et les tarifs en vigueur pour pouvoir voler à Cap Vol à Voile.

Visite Médicale

La première étape est la visite médicale (annuelle):

- Après d'un médecin agréé (voir liste en fin de brochure)
- Prix: consultation normale

Assurance individuelle

Vous devez ensuite être couvert par une assurance individuelle obligatoire :

- Couvre les accidents corporels.
- 3 formules possibles si vous la souscrivez auprès de CAP Vol à Voile
- Par tranche de 24,79 € :

Formule	Frais Médicaux (€)	Invalidité (€)	Décès (€)
A*	2500	12500	12500
B	2500	25000	0
C	2500	18750	3750

* Cette formule est celle appliquée par défaut

Participation aux travaux d'hiver

De décembre à mars, les planeurs sont entretenus. La cote part de ces travaux s'élève à 50 € par membre. Cette somme est réclamée aux membres non propriétaires n'ayant pas participé à au moins 5 séances de travaux d'entretien des planeurs.

Licence de Vol à voile

La licence est le document officiel qui vous permet de voler en tant qu'élève ou en tant que commandant de bord.

CAP. Vol à Voile s'occupe des demandes ou renouvellement de licence. Vous devez remplir le document à la fin de cette brochure d'information et y joindre les pièces justificatives mentionnées sur ce document. Vous devez l'envoyer à Philippe Roose qui se chargera du reste.

Il y a deux types de licence :

- Licence d'entraînement (écolage et vols solo sous surveillance d'un instructeur)
- Licence de pilote (nécessite 15 heures de vol solo, examen pratique et théorique)

Tickets de remorquage

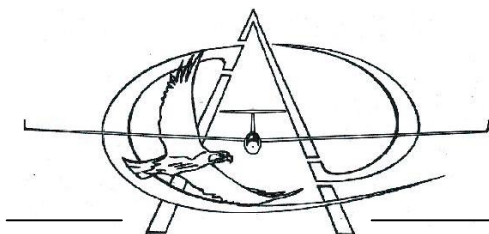
Le vol n'est possible que si le pilote de planeur a payé le remorquage. Pour cela, un ticket de remorquage doit être apposé sur la planche de vol avant le décollage.

- Ils doivent être achetés auprès de Pierre Nootens en piste
- Ils doivent être achetés par lot de 10 tickets : 300 € pour les 10 tickets
- Payables à l'avance sur le compte des Ailes Namuroises : 310-1248621-26

La cotisation et la tarification des vols

Le chapitre suivant décrit le système de tarification en vigueur à CAP Vol à Voile :

- la cotisation proprement dite
- le système d'unités de vol



LA TARIFICATION DES VOLS

La tarification des vols

Ce chapitre vise à expliquer le fonctionnement du système de tarification des vols en vigueur dans le club.

La nouvelle cotisation

Se faire membre de CAP. Vol à Voile permet de voler sur les machines du club. Pour être membre la formule est très simple, il suffit de payer sa cotisation de membre. Et ceci à tout moment de l'année.

Cette cotisation est composée de deux éléments:

- la cotisation proprement dite
- un forfait initial de
 - 1.000 unités de vol (membres non-proprétaires)
 - 250 unités de vol (membres propriétaires)

Les unités de vol ?

Lorsqu'on vole sur les machines de CAP Vol à Voile, la location de la machine est facturée à la minute. De manière à simplifier la facturation, les minutes de vol ont été traduites en unités de vol qui tiennent compte du type de machine sur laquelle vous volez.

Catégorie de machine	Type de machine	1 minute de vol =
Bois et toile	Ka7, Ka8, Ka6	1 unité de vol
Plastique monoplace	PW5, Astir, Jantar	2 unités de vol
Biplace Métallique	IS 28	2 unités de vol
Biplace Performance	Marianne	3 unités de vol
Unités de vol motoplaneur	SF 25	2 unités de vol
Unités moteur motoplaneur	SF 25	7 unités de vol

La nouvelle cotisation = ouverture d'un compte d'unités de vol

En fait, se faire membre de Cap Vol à Voile et acheter une quantité de départ d'unités de vol revient à ouvrir un compte d'unités de vol au club et l'approvisionner avec cette même quantité initiale.

Chaque membre gère son compte comme il le souhaite. CAP Vol à Voile fournit en cours de saison deux courriers qui seront envoyés à tous les membres pour donner l'état de leur compte d'unités de vol.

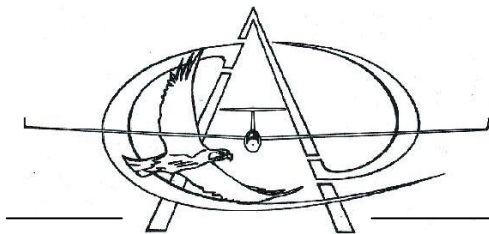
Le forfait initial

Le forfait initial de 1.000 unités est valable pour la saison entière (de janvier à décembre) et le solde restant d'unités de ce forfait initial (au 31 décembre de la saison en cours) est considéré comme entièrement consommé.

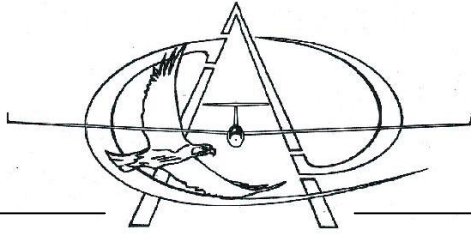
Sauf dans le cas où l'inscription a été faite après le 15 août de la saison en cours (fin du stage d'été).

Les forfaits additionnels

En fonction des vols effectués et du type de machine utilisée, le compte d'unités de vol est débité. Chaque membre peut, s'il le désire acheter des unités de vol supplémentaires à tout moment. Cela se fait par tranches de 500 unités.



Etat du compte ≠ facturation	<p>CAP. Vol à Voile vous informe sur le solde de votre compte via courriers.</p> <p>Il ne s'agit pas de facturation : c'est simplement vous informer de l'état de votre compte. A vous de décider si vous voulez réapprovisionner votre compte ou de ne rien faire. Avoir un solde négatif n'est pas interdit.</p>
La clôture finale = facturation ou report éventuel...	<p>La clôture finale, se fait en décembre de la saison en cours :</p> <ul style="list-style-type: none">• vous êtes en négatif : vous serez facturé pour ces unités de vol avec une surcharge de 10%• vous êtes en positif ⇒ ces unités sont transférables à la saison suivante
Transfert effectif des unités de vol à la saison suivante	<p>Les unités transférables ne seront effectivement transférées qu'à la seule et unique condition de se faire membre la saison suivante c'est à dire de s'acquitter de la cotisation et du forfait initial de 1.000 unités de vol.</p> <p>Dès lors, en début de chaque saison, votre compte possède un crédit d'unités de vol égal au forfait initial plus le report éventuel de la saison précédente.</p>
Membre Propriétaire	<p>Dans ce cas, le forfait initial est de 250 unités de vol.</p> <p>La cotisation est de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 127 € si ≤ 25 ans• 130 € si > 25 ans
La mesure des unités de vol: Planeur	<p>Chaque vol est consigné sur la 'planche de vol' qui contient toutes les données du vol (durée, immatriculation du planeur, nom du pilote,...). La tarification est basée sur les données de cette planche de vol.</p>
La mesure des unités de vol : Motoplaneur	<p>Les unités de vols du motoplaneur sont décomposées en deux tarifications :</p> <ul style="list-style-type: none">• les unités de vol proprement dites : basées sur la durée complète du vol c'est à dire le temps écoulé entre le démarrage du moteur et son arrêt complet devant le hangar• les unités additionnelles de vol moteur : facturées sur base du compteur tachymétrique du motoplaneur et mentionnés dans son carnet de vol <p>L'utilisation du moteur est facturée en supplément des unités de vol proprement dites.</p> <p>Exemple : un vol de 15 minutes au total avec 5 unités moteur sera comptabilisé de la manière suivante : $15 * 2 \text{ Unités} + 5 * 7 \text{ Unités} = 65 \text{ Unités de vol}$</p>



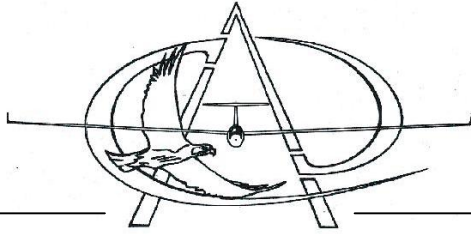
GRILLE TARIFAIRE

		Si ≤ 25 ans	Si > 25 ans
Cotisation proprement dite	Pilote en apprentissage ¹ , la première saison	348 €	420 €
	Pilote en apprentissage cohabitant	228 €	270 €
	Pilote autonome ² ou à partir de la deuxième saison à CAPVV	308 €	370 €
	Pilote autonome cohabitant	208 €	245 €
Tranche additionnelle	Par tranche	54 € pour 500 Unités	60 € pour 500 Unités
Membre Propriétaire de planeur	127 € (≤ 25 ans) ou 130 € (> 25 ans)		
Membre Sympathisant ³ Cours théoriques	Ce type d'affiliation donne accès aux cours théoriques d'hiver : 50 € 50 €		
Cotisation FCFVV (licence)	Licence d'entraînement : 15 € (valable 2 ans) Licence de pilote de planeur : 60 € (valable 2 ans)		
Manuel du pilote de planeur	Nécessaire à l'apprentissage de la théorie du pilotage : 35 €		
Assurances	Par tranche : 24.79 €		
Vols d'initiation individuel	Planeur : 65 €	Motoplaneur : 65 €	
Vols d'initiation pour groupe	Planeur : 75 €	Motoplaneur : 75 €	
Journée d'initiation	Planeur : 120 €	Motoplaneur : 120 €	
Package 'Découverte Vol à Voile'	300 € (4 vols planeurs, 1 vol motoplaneur et inscription aux cours théoriques)		
Package 'Saison d'hiver'	200 € (2 vols motoplaneur et inscription aux cours théoriques)		

¹ Pilote en apprentissage : pilote ayant besoin d'au moins 5 vols d'écologie pour être lâché ou re-lâché solo. Les pilotes ayant une expérience préalable en vol à voile et s'inscrivant pour la première fois au club pourront faire un vol d'évaluation de manière à déterminer si un besoin en écologie est requis pour voler solo. Ce type de cotisation ne se paie que la première saison au sein de cap Vol à Voile.

² Pilote autonome : ayant obtenu son brevet B (2 premiers solos) et n'ayant plus besoin d'écologie pour voler solo (pilote venant d'un autre club par exemple)

³ Toute personne ayant acheté un package 'Découverte du Vol à Voile' est automatiquement membre sympathisant.

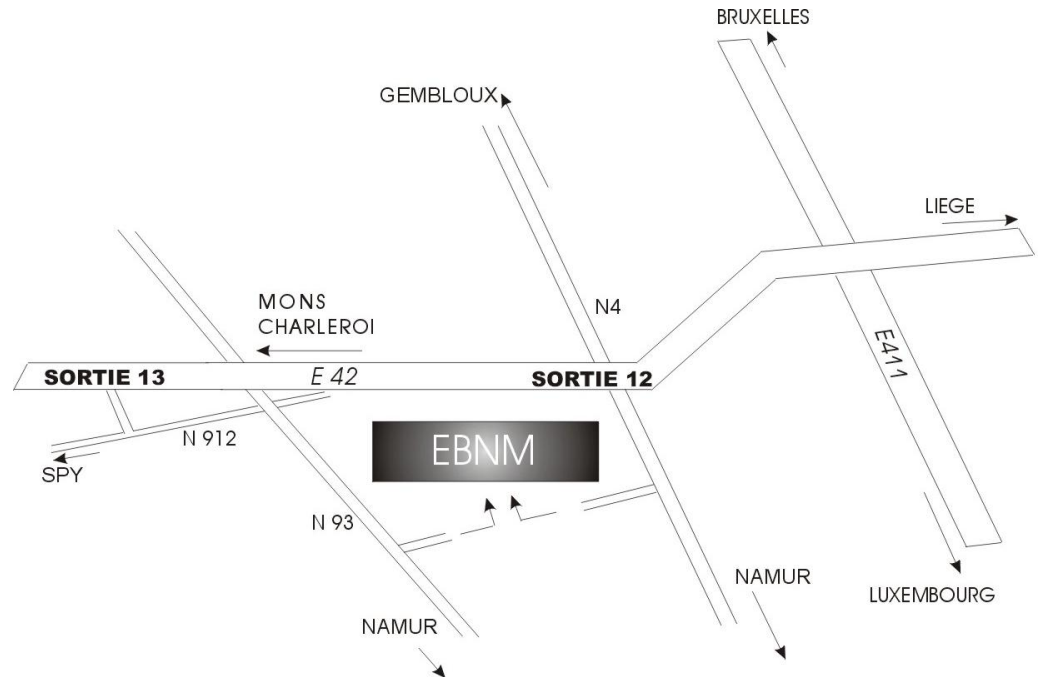


CAP VOL A VOILE asbl
Association Royale Mosane
Compte n° 068-2305409-37

VENEZ NOUS RENDRE VISITE

Où sommes nous ?

Ici, sur l'aérodrome de Namur, à 40 minutes de Bruxelles ou 30 minutes de Liège.



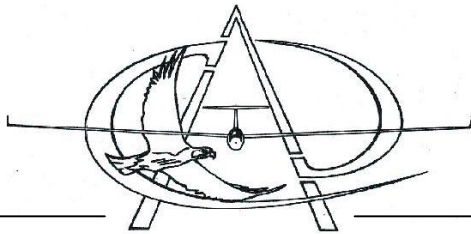
Rejoignez-nous les Week-end et jours fériés au hangar 4 à Temploux ou en piste et demandez une des personnes citées ci-dessous ou un responsable de Cap Vol à Voile.

Ecrivez-nous

Philippe Roose (Philippe s'occupe entre autre des inscriptions, licences, vol en semaine)
Avenue E. Hanssens, 27, 3080 TERVUREN
E Mail du club: info@volavoile.be
Notre site web : www.volavoile.be ou www.planeur.be

Siège d'exploitation

CAP VOL A VOILE asbl
Association Royale Mosane
Aérodrome de Namur, rue Aviateur Jacquet, 44
5020 SUARLEE
Numéro de compte: 068 – 2305409 – 37



DEMANDE D' INSCRIPTION

1. Renseignements généraux:

Nom:	Prénom :
Né le: à:	
Rue:	N°: Bte:
Code Postal:	Localité:
Tél Privé:	Tél Bureau : GSM :
E Mail :	
Nationalité :	
Nombre d'heures de vol planeur	Solo : Hrs : Min :
Nombre d'heures de vol moteur	Solo : Hrs : Min : D.C. : Hrs : Min :

2. Si vous avez moins de 18 ans, attestation parentale

Je soussigné
Autorise
À participer à toute activité vol à voile de CAP. Vol à Voile.
Signature des parents :

3. Veuillez cocher la ou les options correspondantes

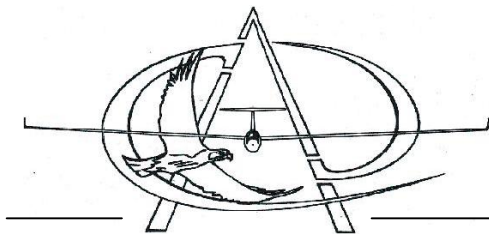
Option	Ref	Prix [€]	Option Choisie
Cotisation et forfait initial pilote en apprentissage ≤ 25 ans (Uniquement la première saison)	Ref : CAJ	348	
Idem pour cohabitant	Ref : CAJC	228	
Cotisation et forfait initial pilote en apprentissage > 25 ans (Uniquement la première saison)	Ref : CAS	420	
Idem pour cohabitant	Ref : CASC	270	
Cotisation et forfait initial pilote ≤ 25 ans	Ref : CPJ	308	
Idem pour cohabitant	Ref : CPJC	208	
Cotisation et forfait initial pilote > 25 ans	Ref : CPS	370	
Idem pour cohabitant	Ref : CPSC	245	
Cotisation Membre Propriétaire (inclus 250 unités de vol) ≤ 25 ans	Ref : CMP	127	
Cotisation Membre Propriétaire (inclus 250 unités de vol) > 25 ans	Ref : CMP	130	
Cotisation Membre Sympathisant	Ref : CMS	50	
Cours Théoriques Hiver (inclus dans la cotisation de pilote)	Ref : COURS	50	
Package Découverte Vol à Voile	Ref : PCK	300	
Package Découverte Vol à Voile Hiver (cours + motoplaneur)	Ref : PCKHIV	200	
Cotisation et licence d'entraînement FCFVV (Valable 2 ans)	Ref : LE	15	
Cotisation et licence de pilote FCFVV (valable 2 ans)	Ref : LP	60	
Assurance Formule A :	Ref : AA	25 / tranche	
Assurance Formule B :	Ref : AB	25 / tranche	
Assurance Formule C :	Ref : AC	25 / tranche	
Tranche(s) additionnelle(s) de 500 unités de vol ≤ 25 ans	Ref : TAJ	54 / tranche	
Tranche(s) additionnelle(s) de 500 unités de vol > 25 ans	Ref : TAS	60 / tranche	
Manuel du pilote de Vol à Voile	Ref : MPP	35	
		Total [€]:	
A verser sur le compte de :			
CAP. Vol à Voile asbl, rue aviateur Jacquet, 44, 5020 SUARLEE		068 - 2305409 - 37	

Règlement d'ordre intérieur :

Je soussigné déclare avoir lu le règlement d'ordre intérieur de CAP Vol à Voile.

Date:

Signature:



Instructions pour l'inscription et la licence:

1. Inscription au club
 - remplir le formulaire d'inscription (recto) :
 - Renseignements généraux
 - Attestation parentale si besoin
 - Options d'inscription
 - OBLIGATOIRE : cocher le type de cotisation : 1 seul choix
 - OBLIGATOIRE : cocher le type de licence de pilote: 1 seul choix
 - soit licence d'entraînement
 - soit licence de pilote => dans ce cas mentionner le numéro de licence actuelle et sa date limite de validité
 - OPTIONNEL : la ou les tranches d'assurance que vous souscrivez au club ainsi que le type d'assurance (A, B ou C)
 - OPTIONNEL : le nombre de tranches de 500 unités de vol additionnelles que vous désirez déjà acheter
 - OPTIONNEL : si vous désirez acheter le manuel du pilote de planeur
 - dater et signer le document
2. Demande de licence
 - remplir le formulaire page suivante
 - signer le formulaire page suivante
 - pour la licence de pilote de planeur, fournir les renseignements et attestations requises mentionnées sur ce formulaire
3. Joindre une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (imposé par la Fédération de Vol à Voile) si c'est la première inscription au club
4. Joindre une attestation d'aptitude médicale délivrée par un médecin agréé
5. Joindre une attestation d'assurance si vous ne prenez pas l'assurance au club
6. Faire le paiement sur le compte de CAP Vol à Voile en mentionnant les références de vos choix pour faciliter le travail de notre trésorier :
Exemple : Monsieur Emile DIEU s'inscrit au club pour la saison 2004

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Cotisation pilote en apprentissage de plus de 25 ans (CAS)- Cotisation FCFVV licence d'entraînement (LE)- 2 tranches d'unités de vol additionnelles (TAS)- Assurance de type A (AA)- Manuel de pilote de planeur (MPP) |
|--|

<p>⇒ le libellé de son virement sera alors: CAS + LE + 2 TAS + AA + MPP EMILE DIEU SAISON 2004</p>

L'ensemble est à envoyer à : Philippe Roose
Vice-Président CAP VV
Av. E. Hanssens, 27
3080 TERVUREN